

Délibération 2021 / 08-08

L'an deux mil vingt et un, le onze août à quatorze heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mr Anthony BUYS, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Mme France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, Claudine DAURY-NEYRET, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU.

Etaient absents : M. Cédric LECOMTE, Mr Arnaud PICOUT (Procuration à Mr FAURE Jacques).

Secrétaire de séance : Mme France-Noëlle GIMENEZ

* * * * *

NUMERISATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire :

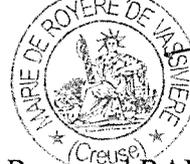
- rappelle à ses collègues que le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28 décembre 2007 et exécutoire le 11 janvier 2008 n'a pas encore déposé sur le Géoportail de l'urbanisme.
- rappelle que la Société Altermap propose d'effectuer cette numérisation, moyennant un coût de 780,00 € TTC.

Le conseil municipal à la majorité (11 pour, 1 abstention) :

- donne son accord à la Société Alterman pour la numérisation du Plan Local d'Urbanisme,
- précise que le prix s'élève au montant de 780,00 € TTC,
- charge Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 11 août 2021

Le Maire



Raymond RABETEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' and 'M'.